

SEANCE SOLENNELLE DE LA CONFERENCE DE STAGE

Discours prononcé par Maître Xavier HEYMANS

Deuxième Secrétaire de la Conférence du Stage

... SANS MOI, JE M'EN VAIS PLAIDER AILLEURS

Monsieur le Bâtonnier, merci, ou plutôt Bravo.

Bravo pour votre audace, car quelle imprudence d'offrir ainsi une tribune à des membres de cette insolente jeunesse.

Il est vrai que vous avez tenté de prévenir tout dérapage en nous assurant que le public était dans l'attente d'un discours académique et que "trop d'originalité tuait l'originalité".

Peine perdue !

L'apanage de toute nouvelle génération c'est l'impertinence, son défi, la pertinence !

Il n'y a qu'ainsi que le progrès fait son œuvre.

Il est vrai que le progrès qui vient de nous être décrit paraît bien triste.

Les terribles prophéties du Bâtonnier Charpentier dans ce véritable éloge funèbre de l'éloquence que furent ses Remarques sur la parole, se seraient avérées exactes.

Au sein de nos enceintes judiciaires, l'Avocat serait bâilloné, muselé.

La plaidoirie surannée ou cantonnée à la chose pénale.

L'éloquence, un art désuet.

Pire peut-être, un aveu d'impuissance : à défaut d'argument juridique convaincant, l'Avocat tenterait d'émouvoir par des effets de manche.

Face à cette expulsion de la parole de la scène judiciaire, en est-on réduit à s'en aller plaider ailleurs ?

Doit-on s'en aller exercer notre art en d'autres lieux que la scène judiciaire ?

Sur la scène politique

Voilà une terre d'asile fort convoitée par les confrères.

Un émigré de la profession n'est-il pas à la tête de notre Etat ?

Notre profession n'est-elle pas celle la plus représentée au gouvernement avec 3 ministres ?

Il n'y a pas que le pouvoir exécutif qui est atteint par cette immigration, l'Assemblée Nationale est un lieu de villégiature prisée de l'Avocat désireux de mettre son éloquence au service de ses convictions politiques.

Quant au Sénat, il est une maison de retraite confortable pour le confrère soucieux de continuer à exercer sa voix avec parcimonie dans une ambiance ouatée, adaptée à l'âge avancé de ses occupants.

L'histoire de nos assemblées est émaillée de discours de confrères plus ou moins célèbres.

Les exemples sont nombreux.

Nous avons tous en mémoire le vibrant plaidoyer de Robert Badinter contre la peine de mort le 17 septembre 1981.

Souvenons-nous également, le 23 mars 1999 au Palais-Bourbon, notre confrère Michel Crépeau, député-maire de ma ville natale La Rochelle



depuis 1973, ancien ministre sous le 1^{er} septennat de Mitterrand, fondateur du Mouvement des Radicaux de Gauche, au terme d'une véritable plaidoirie pour la défense du taux d'intérêt du livret A, exaltée par sa gouaille qui le caractérisait tant, s'effondre, foudroyé par une crise cardiaque.

Les messages du Dr Douste-Blazy, sur ce corps inerte affalé sur les marches de l'hémicycle n'y feront rien.

Tel Molière, il mourut sur scène, sur sa scène, la scène politique.

Ce jour-là, notre confrère a mis son éloquence tout entière au service de ses convictions politiques, tellement si fort, qu'il en est mort.

De tout temps, l'Avocat a été présent sur cette scène politique.

Quelle est la raison de cet engouement ?

La voici : le fantasme du meeting politique.

Imaginez plusieurs milliers de spectateurs, scandant votre nom, applaudissant à la moindre phrase que vous prononcez, cohérente ou incohérente, intelligente ou inépte ; sifflant quand vous évoquez les propos des adversaires.

Quelle exaltation, quelle jouissance que cela doit être, quand vous pensez, lorsque vous plaidez, à l'infini bonheur que procure déjà le simple et léger hochement de tête approbateur mais rarissime de nos amis magistrats.

Certes cette jouissance ne semble pas être éprouvée par tout le monde, au regard de leurs attitudes figées, certaines candidates semblent atteintes de frigidité.

Alors faut-il aller plaider sur la scène politique ?

Oui, pour le plaisir et surtout pour mettre notre éloquence au service de nos convictions.

En marge de cette scène, nous pouvons être tentés par une autre : la scène médiatique ou cathodique.

Sur la scène médiatique ou cathodique

L'Avocat ne se gêne pas pour se montrer sur le petit écran.

Ces apparitions font parfois partie intégrante de sa stratégie de défense.

Les résultats ne sont pas toujours heureux.

A côté de ces interventions officiellement dictées par les besoins de la cause et avouons-le, souvent inspirées par une intention narcissique ou publicitaire, pas forcément blâmable, un genre nouveau est apparu : les procès-divertissements avec "Intime conviction" de Patrick Sébastien et "L'arène de France" de Stéphane Bern.

Le premier présentateur est connu pour animer des émissions où des saltimbanques talentueux présentent leur numéro.

Sauf que, dans cette émission, les saltimbanques ont été remplacés par deux confrères.

L'un, bien entendu, chargé de la défense de l'accusé, l'autre jouant le rôle du Ministère public.

A croire qu'aucun magistrat du parquet suffisamment fantaisiste n'est été trouvé pour accepter de prêter son concours.

Mais, est-ce vraiment étonnant ?

Les critiques étaient unanimes, ce procès-divertissement, aujourd'hui disparu, n'avait rien d'un véritable procès, c'était une mascarade qui véhiculait même peut-être une image dévoyée du procès d'assise.

L'autre émission, L'arène de France, est d'un genre différent.

Le présentateur, ex-chroniqueur mondain coincé, devenu présentateur hilare, propose chaque mercredi soir des débats sur des sujets fondamentaux de notre société : "les animaux sont-ils malades de l'homme ?", "les jeux d'argent sont-ils dangereux ?", "la polygamie est-elle l'avenir du couple ?", "les extraterrestres sont-ils déjà venus sur terre ?", "le sexe au travail est-il dangereux ?"...

Pour plaider sur ces questions essentielles, un petit groupe de 13 Avocats a été constitué avec parmi eux quelques anciens Secrétaires de la

Conférence du stage du Barreau de Paris nostalgiques, trop heureux de retrouver l'occasion, comme avant lors de leurs séances de la Conférence Berryer, de lancer des salves de petites phrases, parfois spirituelles, mais toujours acerbes.

Les critiques pour cette deuxième émission sont moindres, car elle n'a pas pour objet de reconstituer un vrai faux procès.

Il n'y a pas de risque d'amalgame, de confusion dans l'esprit du public.

Et puis, les Avocats ne portent pas leur robe, ce qui contribue à montrer que le débat n'est vraiment qu'un jeu.

Fallait-il aller plaider chez Patrick Sébastien et peut-on aller faire le pitre chez Stéphane Bern ?

Plaider sur le plateau d'Intime conviction peut paraître contraire aux dispositions de la loi de 1971 qui restreint le port du "costume" à l'exercice de la fonction judiciaire.

Mais l'Avocat ne manifeste-t-il pas en robe ?

Ne peut-il pas participer aux obsèques d'un confrère en robe ?

Ne plaidons-nous pas en robe, sur des sujets d'ailleurs tout aussi fantaisistes que ceux de L'arène de France, lors des épreuves du Concours de la Conférence du Stage ?

Alors pourquoi ne pourrait-on pas la porter lors d'émissions de divertissement qui offrent une place aux Avocats ?

Ah ! J'oubliais ! Le sacro-saint principe de dignité intimement lié à la protection de l'image de la profession.

Principe de dignité qui a conduit un confrère à se voir infliger une sanction disciplinaire pour avoir, dévêtu (de la robe), joué d'un instrument de musique dans la rue.

Sanction heureusement annulée par l'honorable Cour d'appel de notre ville.

Mais, à trop vouloir paraître digne, on paraît distant, fermé, inaccessible.

Adaptons-nous à l'évolution du temps, de la société, des mœurs, des habitudes, des aspirations des citoyens, répondons à leurs attentes.

N'hésitons à occuper toute la place qu'on nous offre sur la scène cathodique ou médiatique.

Parce que cette présence est gage de notre influence.

A côté de ces grandes scènes que sont les scènes politique et médiatique, il existe également d'autres scènes que les Avocats et futurs Avocats envahissent : les concours de plaidoirie.

Les concours de plaidoirie

Le paradoxe est remarquable : la place pour la plaidoirie au sein de l'enclinte judiciaire s'amenuise alors que les concours de plaidoiries pour les Avocats et les étudiants en droit se multiplient.

Au hasard :

Le Concours International de plaidoirie du Barreau de Caen, la Conférence Lysia, La Tribune Juridique Lyonnaise, le concours d'éloquence de Sciences-Po Paris, le Concours Charles Rousseau de droit international public, le Concours Jean Pictet de droit international humanitaire, le Concours Européen des Droits de l'Homme (Concours René Cassin), le Concours de plaidoirie des 24 h du droit de la santé...

Et puis bien sûr, il y a les Concours de la Conférence du Stage organisés par de nombreux Barreaux qui font concourir de jeunes confrères pour sélectionner un, deux, trois ou douze (pour Paris) Secrétaires.

Secrétaires qui ont pour tâche, somme toute agréable, de représenter le Jeune Barreau lors des rentrées des autres Barreaux français et étrangers.

Ils ont également pour tâche, de prononcer les discours que vous écoutez avec patience, et pour lesquelles, avec une gentillesse parfois teintée d'une pointe d'hypocrisie, vous les félicitez.

Faut-il aller plaider dans ces concours de plaidoirie ?



M. MOORE (Gazette du Palais), M. le Bâtonnier DULUC (Représentant le Président de l'ANAFAA) et M. le Bâtonnier FARNE (Président de la Conférence des Bâtonniers du Grand Sud-Ouest).

Au concours de la Conférence du stage : oui, pour être Secrétaire et ainsi dépenser l'argent des autres, vos cotisations mes chers confrères, en voyages et hôtels parfois somptueux.

Mais soyez rassurés, nous avons toujours été parcimonieux et notre mission de représentation du Barreau de Bordeaux, nous l'avons remplie comme en témoigne le nombre de représentants de Jeunes Barreaux français et étrangers ici présents.

Mes chers amis, merci de votre présence.

Et puis entre nous, ne vaudrait-il pas mieux financer les déplacements des Secrétaires plutôt que l'Association de Rugby du Barreau pour qu'elle perde chaque année contre Toulouse en finale du championnat de France inter-Barreaux ?

Plus sérieusement, il faut aller plaider à ces concours de plaidoirie, notamment lorsque les causes défendues sont réelles et que ces manifestations comme le Concours International de plaidoirie du Barreau de Caen, permettent un aboutissement grâce à leur médiatisation et au suivi des Avocats et des associations humanitaires :

Je pense à Véronique AKOBE domestique-esclave violente et violée à 15 ans par son employeur mais condamnée pour avoir tué son bourreau. Graciée le 3 juillet 1996 par le Président Jacques Chirac après avoir purgé 9 ans de prison.

Je pense à Amina Lawal, condamnée à la lapidation à mort pour avoir eu un enfant hors mariage.

Acquittée le 23 septembre 2003 par la Cour d'appel Islamique de Katsina, dans le nord du Nigeria.

Je pense également à Djamilia Mokhefi qui a bénéficié du droit d'asile, aux enfants aborigènes qui ont reçu les excuses officielles du premier ministre australien et enfin Abed Al Ahmar, palestinien emprisonné comme détenu administratif par les forces de sécurité israéliennes, qui a été libéré.

Ces divers concours de plaidoirie prouvent une chose fondamentale : la prégnance de l'éloquence.

La scène judiciaire : scène originelle et perpétuelle de l'éloquence

Ainsi que l'a dit, ici même, un de mes prédécesseurs "notre rôle ne doit pas se limiter à celui que nous jouons à l'intérieur des prétoires".

"Au contraire, émaillées de l'essence de nos esprits intrépides, nos plaidoiries doivent raisonner bien au-delà des portes de tous les tribunaux".

"C'est pourquoi les hommes de droit que nous sommes doivent devenir des compagnons du devoir qui chemineront incessamment à travers le monde au service de l'art du bien et du juste".

Alors non, nous ne devons pas hésiter à aller plaider ailleurs sur toutes les scènes qui s'offrent à nous politique, médiatique, syndicale... pour accomplir cette mission.

SEANCE SOLENNELLE DE LA CONFERENCE DE STAGE

Mais sur ces chemins, nous n'oublierons jamais que la scène originelle et perpétuelle de l'éloquence, malgré sa place sans cesse réduite, demeure et demeurera toujours le prétoire.

Une nouvelle éloquence

Le Bâtonnier Charpentier avait tort, Maurice Garçon avait raison dans ses Essais sur l'éloquence, en 1941, quand il prophétisait la continuité de l'éloquence judiciaire.

Oui c'est vrai, la plaidoirie classique, c'est-à-dire l'éloquence rhétorique fait partie du passé.

Il est loin le temps où l'Avocat agrémentait ses plaidoiries de subordonnées, répétitions, interjections, antithèses, apostrophes, hyperboles, imprécations, métaphore et prolepses...

C'en est fini de ces grandiloquences, exaltantes et surtout interminables plaidoiries à la Berryer, Chalx d'Est-Ange, Labori, Maurice Garçon, Waldeck-Rousseau.

Quel confrère oserait demander trois audiences pour plaider sa cause, comme le faisait, à son époque, couramment Raymond Poincaré pour des affaires civiles ?

Le jeune Avocat d'aujourd'hui ne plaide pas la même langue de ses confrères d'antan.

Son langage use de mots nouveaux et évacue les anciens de peur de paraître pédant ou présomptueux.

Sa voix, son rythme, ses intonations empruntent aux modèles transmis par la radio et la télévision.

Lorsque le Président lui donne la parole, le jeune Avocat à l'hermine encore immaculée se lève, encore haletant, il a à peine récupéré de son sprint entre la 7^{me} chambre du TGI et cette salle de la Cour d'appel au fond du couloir.

Son amical avoué lui a rappelé à l'entrée de la salle que la cour ne tolérât que de courtes plaidoiries, il fallait plaider par "observations".

Devant lui quelques feuilles qu'il a griffonnées entre midi et deux après avoir rédigé une consultation urgentissime selon l'associé.

Tellement urgente, que ce n'est que 10 jours plus tard qu'elle sera visée et légèrement amendé par ledit associé trop occupé, histoire de rappeler qui est le patron.

Ces notes sont son seul soutien pour se remémorer ce dossier parmi la demi-douzaine qu'il doit plaider cet après midi-là.

Il est mécontent de lui, de son travail, de ses conditions de travail qui ne lui permettent pas d'aller au fond des dossiers qu'il plaide et qu'il croit survoler...

Mais il faut aller de l'avant.

Il se lance, bafouille ses premiers mots, n'accorde pas les verbes.

Bon an mal an, sa langue se délie, il prend de l'aisance, voire de l'assurance. Ses mains commencent à s'exprimer.

Il expose ses 3 arguments évidents, clairs, irréfutables.

Pas de bavardage inutile, pas d'emphase, pas de détails superflus.

Implacablement, il démontre en 7, 8 minutes maximum.

Les arguments adverses, il les balaie d'un revers de manche par une voix accélérée pour ne pas dépasser les 2 minutes.

En même temps, il n'a de cesse d'épier les magistrats, leurs gestes, leurs signes d'agacement ou d'intéressement, d'interrogation ou d'assoupissement provoqués par sa plaidoirie ou alors le vin du déjeuner.

Pour finir, il tente d'émouvoir : la vérité, le droit et l'équité sont de son côté.

Il regroupe ses feuilles, regarde sa montre, la Cour, il a cessé de plaider.

Le silence se fait, le Président s'en rend compte et passe la parole.

Armé de son travail, se servant de sa langue, de sa culture, de son tempérament, cet Avocat a été éloquent.

L'Avocat d'aujourd'hui qui plaide par observation peut être éloquent.

Un temps nouveau est advenu, avec lui une autre plaidoirie.

Alors NON l'art de la parole, l'éloquence n'a pas disparu, elle n'est pas désuète, mais combien prégnante.

Alors cultivons-la.

La place de la Conférence

C'est pourquoi, la Conférence du stage n'est pas une redoute de la parole.

Elle ne doit pas disparaître comme le proposent certains au profit d'un concours scientifique au prétexte que ce dernier serait plus adapté à l'évolution de notre exercice du droit toujours plus technique.

Un dossier technique ça peut se plaider, parce que plaider avec éloquence c'est démontrer avec rigueur, c'est donc convaincre.

La plaidoirie ne doit pas se cantonner au pénal, même si c'est son domaine de prédilection parce que plaider avec éloquence c'est émouvoir.

L'éloquence est l'essence même de notre profession.

La Conférence du stage de notre Barreau en tant que concours d'éloquence doit donc perdurer pour promouvoir, cultiver, transmettre cette nouvelle éloquence.

S'en aller plaider ailleurs ne doit pas être une contrainte, mais une faculté dont on use si bon nous semble, selon nos inspirations.

Soyez en certains, j'irai plaider ailleurs, je plaiderai sur toutes les scènes qui se présenteront à moi, mais toujours je contribuerai à ce que l'enceinte judiciaire soit la scène originelle et perpétuelle de l'éloquence.

Grâce à vous, grâce à la Conférence du Stage, l'éloquence perdurera.

